



La feuille de chou

La feuille d'information de Notre Dame du Pré

Démontage des pylônes le 7 octobre

Suite à la fermeture définitive de notre station de ski, les personnels de la SAP (Société d'Aménagement de la Plagne) et ADS (Arcs Domaine Skiable) sont venus début octobre démonter gratuitement les pylônes de nos remontées de Couterloz et du Grand téléski.

En remerciement, la municipalité leur a offert un repas (fort apprécié) préparé par nos restaurateurs de la Fruitière et dégusté dans la cour du Gai Soleil qui portait bien son nom ce jour-là.

En mairie, un livre d'or a été mis à disposition de tous pour que chacun puisse évoquer ses souvenirs de la station.

Contactez-nous

MAIRIE DE NOTRE DAME DU PRÉ

115 rue de la mairie
73600 Notre Dame du Pré

Téléphone :
04.79.24.01.74
Courriel :
contact@notredamedupre.fr

Site :
www.notredamedupre.fr

Horaires :
Lundi 9 h - 11 h
Mardi 9 h - 11 h
Jeudi 14 h - 16 h

ÉTAT CIVIL
Décès
Paulette GOMBERT le 6
décembre 2025

René BOZETTO le 12
décembre 2025

Marcel FRAISSARD le 22
décembre 2025



Repas d'Halloween le 31 octobre

Les enfants déguisés ont procédé à la traditionnelle quête de bonbons, suivie d'une bonne raclette à la salle polyvalente des Plaines. L'enthousiasme était au rendez-vous.



Commémoration du 11 novembre

Elle a eu lieu en présence de Madame la Maire Jocelyne ABONDANCE-POURCEL, Monsieur Jean-Paul DE BORTOLI, premier adjoint, Monsieur Eddy BRUAT, président des anciens combattants, les pompiers, nos enfants choristes, les élus, mais sans André GUILLOU, qui fut longtemps président de l'association des anciens combattants (avant qu'Eddy Bruat ne lui succède) et malheureusement décédé récemment.

Notre monument aux morts a été rénové cet été par Delphine HOEN, de Novalaise, cette rénovation a remis en valeur les noms de nos défunt, ainsi que les couronnes en vert sculptées latéralement. Delphine nous explique que cette couronne est symbole d'honneur, de gloire et de victoire. Elle honore les morts comme les héros ou les vainqueurs de la guerre.

Leur couleur verte représente la vie, l'espoir, la nature. Le vert donne un aspect plus vivant au monument, renforçant l'idée que les morts ne sont pas oubliés, qu'ils « vivent » dans la mémoire collective.

Ces éléments décoratifs ne sont pas placés au hasard, mais créent un langage symbolique patriotique et mémoriel très codifié, surtout après la Première Guerre mondiale, qui a vu la multiplication des monuments aux morts.



Goûter des anciens le 12 décembre

Cette année encore, il s'est tenu dans la salle polyvalente des Plaines, joliment décorée pour la plus grande joie des participants, qui ont dégusté la bûche avant de repartir avec un panier bien garni de douceurs offert par la Commune.



Vœux de la Maire le 18 janvier 2026

Madame la Maire, qui ne se représente pas aux prochaines élections, a présidé, très émue, sa dernière cérémonie des vœux à la population entourée de Vincent ROLLAND, notre député, Fabienne BLANC TAILLEUR, notre conseillère départementale, et des élus. Jocelyne a rappelé combien elle avait trouvé ce travail de maire enrichissant, Vincent ROLLAND a souligné combien il avait aimé travailler avec Jocelyne.



INFORMATIONS

Elections municipales

Nous élirons notre nouveau (ou nouvelle) Maire et ses conseillers municipaux les 15 et 22 mars prochains.

Il vous faut être inscrit sur la liste électorale de la commune pour pouvoir voter. Vous avez jusqu'au 5 février inclus pour vous inscrire si ce n'est pas déjà fait.

Suite à une modification des règles électoralles, il ne sera possible que de voter pour une liste complète de candidats, le panachage étant désormais interdit.

Merci de nous avoir lus tous au long de ces six années :

A la rédaction, Catherine, Floriane, et Marie-Aline,

A la mise en page, Claude, Floriane, et Pauline,

A l'impression, Pauline,

A la distribution, Jean-Paul, Marie-Aline, et Rose.





INFORMATIONS ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Nouvelles règles de scrutin

Commune de moins de 1 000 habitants

▪ Dates à retenir (Décret n°2025-848 du 27 août 2025)

<i>1^{er} tour</i>	<i>Dimanche 15 mars 2026</i>
<i>2nd tour (si nécessaire)</i>	<i>Dimanche 22 mars 2026</i>

▪ Inscription sur la liste électorale

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le 4 février 2026 pour une demande en ligne et jusqu'au 6 février 2026 en mairie.

▪ Mode de scrutin (Loi n°2025-444 du 21 mai 2025)

Un scrutin de liste paritaire. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme.

Un scrutin proportionnel de liste. Suppression de la possibilité de panachage :

Le bulletin de vote est une liste complète mixte ordonnée de 11 noms, qui ne doit porter ni rayure de nom, ni ajout de nom, ni aucune mention ou signes manuscrits. Sinon le bulletin de vote sera considéré comme nul.

▪ Composition des listes et nombre de conseillers à élire

<i>Communes De 100 à 499 hab.</i>	<i>Effectif légal du conseil municipal</i>	<i>Nombre minimum de candidats sur la liste</i>	<i>Nombre maximum de candidats sur la liste</i>
	11	9	13

L'effectif légal est de 11 conseillers mais le conseil municipal sera réputé complet s'il compte deux membres de moins que l'effectif prévu (9 candidats).